



# Présentation du compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)

Le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété qui vous aide à économiser pour acheter votre première propriété<sup>1</sup>



Le **CELIAPP** est un régime enregistré qui regroupe des caractéristiques d'un REER et d'un CELI pour vous aider à économiser davantage en vue de l'achat de votre première propriété!

Comparaison des comptes	CELI	CELIAPP	REER
Déductible d'impôt	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Droits de cotisation annuels fixes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aucun remboursement des retraits <sup>2</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aucune limite de retrait <sup>2</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retraits non imposables <sup>3</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

<sup>2</sup> Le retrait d'un CELIAPP doit remplir les conditions liées à l'achat d'une première propriété admissible.

<sup>3</sup> Les fonds du CELIAPP et du REER (régimes d'accession à la propriété) sont assujettis à l'impôt si vous effectuez un retrait non admissible.



## Admissibilité

- Avoir plus de **18 ans**
- Être résident **canadien**
- Être un **premier acheteur d'une maison<sup>1</sup>**

<sup>1</sup> Des critères d'admissibilité s'appliquent

## Cotisations

- Jusqu'à **8 000 \$** par année civile suivant l'ouverture du compte
- Dans le cas du CELIAPP, vous pouvez reporter jusqu'à **8 000 \$** de droits de cotisation inutilisés à l'année suivante<sup>4</sup>
- Les droits de cotisation à un CELIAPP s'accumulent dès l'ouverture du compte.

<sup>4</sup> Plafond à vie de 40 000 \$



## Durée

Selon la première éventualité

- Jusqu'à **15 ans** ou
- Jusqu'à la fin de l'année de votre **71<sup>e</sup> anniversaire** ou
- Jusqu'au **31 décembre de l'année suivant** l'achat de votre première propriété

## Si vous changez d'avis, ne vous inquiétez pas!

Si vous n'achetez pas de propriété, vous pouvez transférer votre épargne sans frais vers un REER ou un FERR à votre nom.



## Vous voulez en savoir plus?

Consultez notre site Web **pour en savoir plus** sur les possibilités qu'offre un CELIAPP.

NUMÉRISER LE CODE QR POUR EN SAVOIR PLUS.

